



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **jeudi 26 juin 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30 sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI (*jusqu'à 12h07 – délibération n° 19 incluse*), Mme BENÂTRE, Mme HAKEM (*jusqu'à 11h50 – délibération n°16 incluse*),
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : Mme PIAU (pouvoir à Mme BROSSEAU), M. PRAS (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Personnalités qualifiées : Mme TRICOT (pouvoir à Mme COUSSINET-NDIAYE), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSANI)
Représentant de la CAF : M. DEPLANQUE (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE (pouvoir à Mme BROSSEAU),
Membres représentant les locataires : Mme SALIMY (pouvoir à M. BERTIN),

Absents excusés : M. GOURET et M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Démissionnaire : Mme LEFEVRE

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M. AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat (*à partir de 11h55*),
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration
du 26 juin 2025
Délibération n° 25/25 DGAHP

Objet : NANTES – DERVALLIERES – RUE CHARLES ROGER – CESSIION DE LA PARCELLE LR 117 – EVOLUTION DU PATRIMOINE

Considérant que :

I – Contexte

La place des Dervallières à Nantes fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR). Suite à des divisions parcellaires effectuées autour de la place, il est apparu que la parcelle cadastrée LR117, constituant actuellement une partie de la rue Charles Roger, était restée encore propriété de Nantes Métropole Habitat.

Aussi, l'Office souhaite procéder à une cession de ce foncier en faveur de la Ville de Nantes (pour de l'espace vert) et de Nantes Métropole (pour la voirie).

II – Action proposée

Il convient de céder la parcelle cadastrée LR117, d'une superficie globale de 1045 m², au profit de la Ville de Nantes (17 m²) et de Nantes Métropole (1028 m²) et ce, suivant le plan ci-annexé.

Ces transferts ne sont pas issus d'une opération de démolition ou de résidentialisation conventionnée au programme ANRU. Ils sont néanmoins consentis à titre gratuit, s'agissant ici d'une régularisation foncière en vue de l'aménagement d'espaces non bâtis à proximité directe du périmètre conventionné.

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16 5° du CCH,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- L'évolution du patrimoine portant sur la cession de la parcelle cadastrée LR 117, rue Charles Roger à Nantes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le 26 juin 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO

